

**Bulletin de clarifications n° 2 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'offres**

**« Sélection de Cabinets de consultants chargés de l'assistance technique aux porteurs de projets pour la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka »**

Réf. : **DP/QCBS/MCA-M/EW-19/Compact**

Date de publication : **14 Février 2020**

Date limite de formuler les questions de clarification : **27 Mars 2020** (Après l'Addendum n°1)

Dale limite de dépôt des offres : **09 Avril 2020 à 15h00** (Après l'Addendum n°1)

N°	Questions	Réponses
1	Les dépenses relatives à l'organisation logistique des formations (location de salle, déjeuners, matériel pédagogique, ...) prévues dans la tâche optionnelle 1 de l'activité 2 et dans la tâche optionnelle de l'activité 6 seront-elles à la charge du consultant ou du centre de formation ?	Les dépenses relatives à l'organisation logistiques des formations prévues dans la tâche optionnelle 1 de l'activité 2 et dans la tâche optionnelle de l'activité 6 ne seront pas à la charge du consultant.
2	Les coûts d'impression des supports classiques utilisés par les centres de formation mentionnés dans l'activité 4 de la période de base (les documents internes, les brochures, les roll-up, les flyers, les dépliants, les guides...) seront-ils à la charge du consultant ou du centre de formation ?	Non, les coûts d'impression des supports ne sont pas inclus dans la période de base de l'activité 4. L'impression de ces outils/documents pourrait être prévue dans le cadre des prestations optionnelles.
3	Pour la tâche l'activité 4 de la tâche de base, pouvez-vous confirmer que les frais d'hébergement des sites web créés seront à la charge du centre de formation ?	Le consultant est chargé de la conception et du développement des sites web interactifs avec forum de discussion et autres fonctionnalités qui seront ultérieurement précisées. Les frais d'hébergement de ces sites sont à la charge des centres.

N°	Questions	Réponses
4	<p>Pour la tâche optionnelle L14 de l'activité 4, nous comprenons que les coûts liés à la préparation et la réalisation des campagnes d'information et d'orientation des jeunes candidats à la formation et l'accompagnement dans le processus de leur sélection seront portés par les centres de formation, et que le consultant se limitera à les accompagner. Pouvez-vous confirmer que nous ne devons pas prévoir de coûts pour ces actions ?</p>	<p>Le consultant n'est pas responsable de la réalisation effective des campagnes d'information et d'orientation des candidats à la formation, il ne va pas se substituer au centre de formation</p> <p>Le Consultant est tenu d'accompagner le staff du centre dans cette action, il s'agit d'un appui technique et procédural et surtout dans la mise en œuvre des outils conçus et produits destinés à la communication dans le centre.</p> <p>Les prestations de sensibilisation/information et d'orientation des candidats à la formation, seront réalisées par le staff du centre avec l'appui du Consultant.</p>
5	<p>Pour les lots de création d'Instituts (lot 1, 4, 5 et 6), nous comprenons que les instituts n'existent pas encore et que donc qu'ils ne pourront pas accueillir les experts. Le projet mettra-t-il à disposition des locaux où pourront se dérouler les activités et l'appui des experts, notamment pour les actions de formation ?</p>	<p>Pour les projets de création, des équipes de suivi techniques sont constituées pour le suivi de ces projets, les réunions ou actions d'accompagnement seront assurées dans les locaux des partenaires publics ou autres locaux à identifier plus tard.</p>
6	<p>Pour les lots de reconversion d'Instituts (lot 2, 3 et 7), nous comprenons que les instituts pourront accueillir les experts, notamment pour les actions de formation. Pouvez-vous confirmer ?</p>	<p>Oui, nous confirmons.</p>
7	<p>Pour le profil 2 « Spécialiste en ingénierie de formation basée sur l'acquisition des compétences », il est demandé de mobiliser au moins 2 experts (1 profil principal et 1 profil secondaire). Peut-on placer le profil secondaire sur plusieurs lots ?</p>	<p>Oui, si la mobilisation de cet expert dans d'autres lots n'aura pas d'impact sur le retard des prestations.</p>